

EXTRAIT DE PÉTITION

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 285 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE lors d'une interruption de services, la loi actuelle prévoit qu'un centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) peut contraindre un spécialiste à pratiquer de façon temporaire dans un autre établissement, si celui-ci est situé à moins de 70 kilomètres de son lieu où il exerce de façon principale;

Considérant que l'interruption de services oblige les bénéficiaires à prendre la route avec les risques que cela comporte pour une clientèle vieillissante;

CONSIDÉRANT QUE les CISSS n'offrent aucun service de transport et d'assistance pour les bénéficiaires et que le réseau de transport en commun n'est aucunement en mesure de répondre aux besoins;

Considérant que l'interruption de services cause de multiples problèmes aux bénéficiaires, dont l'imposition de coûts additionnels et une perte de temps importante pour se déplacer vers un autre centre hospitalier;

CONSIDÉRANT QUE la fréquence et la durée des ruptures de services augmentent et risquent de se perpétuer dans le temps;

CONSIDÉRANT QUE le bassin total de spécialistes sur le territoire des CISSS permet aisément de combler les besoins temporaires des localités en besoin;

CONSIDÉRANT QUE l'on doit s'adapter à la réalité des nouveaux territoires de gestion des CISSS;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de bonifier la loi actuelle en abolissant la règle des 70 kilomètres afin que les médecins spécialistes assurent la couverture de services sur l'ensemble du territoire des CISSS. Cette modification réduira considérablement les interruptions de services et assurera une couverture de services plus efficiente.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Pascal Bérubé

Député de Matane-Matapédia

21-03- 2017

Date de signature de l'extrait